

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général, intitulé « Définition et exécution des mandats: analyse et recommandations aux fins de l'examen des mandats »<sup>31</sup>,

*Consciente* de la nécessité de maintenir l'appareil de conférence dans la ligne du processus général de réforme de l'Organisation des Nations Unies,

*Prenant acte* du rapport sur l'évaluation externe de la CESAP (« Principales conclusions et mesures proposées »)<sup>32</sup>, et du rapport sur l'application de la résolution 58/1 de la Commission,<sup>33</sup>

*Ayant à l'esprit* la volonté des membres et membres associés de la Commission de maximiser l'efficacité de son appareil de conférence,

1. *Décide* de reporter à sa soixante-quatrième session l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire;

2. *Demande* au Secrétaire exécutif, à titre prioritaire, de faciliter un processus efficace de consultation des membres et membres associés concernant l'examen global et approfondi de l'appareil de conférence de la Commission;

3. *Demande en outre* au Secrétaire exécutif de faire rapport sur les résultats de ces consultations à la soixante-quatrième session de la Commission.

*Cinquième séance plénière*  
23 mai 2007

#### Résolution 63/4

##### Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP<sup>34</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* sa résolution 62/1 du 12 avril 2006, relative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP,

*Prenant note avec satisfaction* du rapport intitulé « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP: feuille de route régionale pour 2015 »<sup>35</sup>, lequel comporte une feuille de route régionale définissant les mesures à prendre au niveau régional pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

*Prenant également note avec satisfaction* du rapport intitulé « Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance

économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique »<sup>36</sup>, lequel présente une analyse des liens multiples qui existent entre croissance économique, développement de systèmes de santé efficaces et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, dans le contexte du nécessaire renforcement des systèmes de santé dans la région de l'Asie et du Pacifique,

1. *Prend note avec satisfaction* de la feuille de route régionale relative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP<sup>35</sup>, et invite tous les membres et, selon qu'il convient, les membres associés de la région, à prendre cette feuille de route en considération dans la mise au point et/ou mise en œuvre de leurs propres stratégies nationales de développement axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

2. *Prend note avec satisfaction* du partenariat régional tripartite sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constitue un dispositif régional global de soutien à la réalisation des objectifs, ainsi que des diverses activités entreprises au titre de cette initiative tripartite, comme par exemple les réunions sous-régionales consacrées aux objectifs du Millénaire pour le développement, et la série de rapports publiés par ces organisations où sont évalués les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en Asie et dans le Pacifique;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à formuler des recommandations pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, sous la forme d'une feuille de route régionale, en développant et précisant les éléments existants et en tirant également parti des actions ou processus apparentés, y compris les résultats des réunions sous-régionales sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en étroite coordination avec d'autres organes des Nations Unies, les banques régionales de développement et les institutions financières;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP », au titre du point « Questions de politique générale intéressant la région de la CESAP »; et prie le Secrétaire exécutif de présenter un rapport sur l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière*  
23 mai 2007

<sup>31</sup> A/60/733 et Corr.1.

<sup>32</sup> E/ESCAP/63/19.

<sup>33</sup> E/ESCAP/63/21.

<sup>34</sup> Voir paragraphes 57 à 76 ci-dessus.

<sup>35</sup> E/ESCAP/63/2.

<sup>36</sup> E/ESCAP/63/4.